

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE HUIT AVRIL (08/04/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 26 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 23

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Jessie COTINET, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 8

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), **Adjoint**

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme ORTALO Marie-Françoise (Représentée par Madame Arlette CAZORLA), M. Philippe LERMINEZ (Représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme POUTEAU Laure (Représentée par Madame Any DELCHER), M. Frédéric GENRIES (Représenté par Madame Jessie COTINET), M. Robert DUPARC (Représentée par Madame Estelle HEMMAMI), M. Ignace VELA (Représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSÉS : 2

M. Jérôme POUGNAND, **Adjoint**,

Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ), **Conseillère Municipale**.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme POUGNAND ne prend pas part au vote.

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

20 – 08 avril 2025

20. Subventions aux associations 2025

Rapporteur : Monsieur Jérôme POUGNAND

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement d'attribution des subventions communales aux associations, approuvé par la délibération n°11 du Conseil municipal en sa séance du 20 novembre 2017,

Vu la commission des Finances du 10 mars 2025,

Considérant les demandes respectives de chaque association,

Considérant la nature des projets associatifs qui présentent un intérêt communal,

Considérant les justificatifs fournis par les associations sportives permettant d'apprécier le nombre de licenciés de moins de 18 ans pour la saison 2024-2025,

Considérant la dernière année de versement de la subvention d'investissement attribuée à l'association du Parfait Pêcheur et le calcul au prorata de la durée restante de leur emprunt,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les subventions de fonctionnement aux associations dont le nom figure ci-dessous :

Nom de l'association	Subvention 2025
AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT	
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE (ACCA)	2 000 €
ASSOCIATION FESTIVE ET RECREATIVE DES ELEVEURS DE TARN ET GARONNE	3 000 €
COMICE AGRICOLE	1 000 €
LE PARFAIT PECHEUR	600 €
SITE REMARQUABLE DU GOUT	500 €
SYNDICAT DE DEFENSE DU CHASSELAS	3 000 €
SOUS TOTAL	10 100 €
CULTURE	
A LONG WAY STUDIO	2 500 €
ART EN BULLES	800 €
CAMERA CLUB MOISSAGAIS	1 500 €
DANSE LOISIR	2 500 €
ECLAIREURS ECLAIREUSES ISRAELITES DE FRANCE	300 €
LA COMPAGNIE CHANT'EN SCENE	1 000 €

LA MAISON ADO-RE	1 000 €
LES MARINS DE MOISSAC	1 500 €
LOU GRIFFOUL	800 €
LOUS AINATS DE LA GALASPO D'OR	1 000 €
MOISSAC ESPRIT DANSE	500 €
L'ART S'INVITE A MOISSAC	6 000 €
MOISSAC THE DANSANT	180 €
ORGANUM	12 000 €
START	1 000 €
THEATRE AMATEUR DE MOISSAC	1 000 €
UNIVERSITE POPULAIRE DE MOISSAC	1 000 €
UNION PHILATELIQUE MOISSAGAISE	400 €
SOUS TOTAL	34 980 €
DIVERS	
ASSOCIATION DES RETRAITES CENTRE HOSPITALIER	330 €
ASSOCIATION NOTRE BELLE VILLE DE MOISSAC	300 €
COMITE DES FETES	40 000 €
PLEIN VENT	3 000 €
SOUS TOTAL	43 630 €
PATRIOTISME	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA MEDAILLE DE LA DEFENSE NATIONALE 82	300 €
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE (FNACA)	300 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	300 €
ORDRE NATIONAL DU MERITE	300 €
SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE (SNEMM)	300 €
SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR (SMLH)	300 €
SOUS TOTAL	1 800 €
PERSONNEL	

COLLECTIF DES AGENTS MUNICIPAUX MOISSAGAIS (CA2M)	10 000 €
SOUS TOTAL	10 000 €
QUARTIERS	
ASSOCIATION BIEN VIVRE AU FRAYSSE	600 €
ASSOCIATION CULTURELLE DE ST BENOIT	600 €
AUTOUR DU FEU DE ST AVIT	600 €
BIEN VIVRE A LA MADELEINE	600 €
SOUS TOTAL	2 400 €
SOCIAL	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES RETRAITES AGRICOLES DE TARN ET GARONNE (ADRA 82)	200 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	500 €
ASSOCIATION DE PARENTS DE PERSONNES HANDICAPEES ET DE LEURS AMIS (ADAPEI)	1 000 €
AUX PORTES DU SOLEIL LEVANT (APDSL)	800 €
CROIX ROUGE	1 000 €
ESPACE &VIE	2 000 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 000 €
SOUS TOTAL	6 500 €
SPORT	
AMICALE DES ANCIENS JOUEURS DE L'AVENIR MOISSAGAIS	450 €
AMICALE LAÏQUE FORCE ATHLETIQUE	2 000 €
AVENIR MOISSAGAIS	40 000 €
AVIRON CLUB MOISSAC	1 000 €
BOXING MOISSAGAIS	3 000 €
CONFLUENCES FOOTBALL CLUB	7 000 €
GYM'ATTITUDE	250 €
KARATE CLUB MOISSAGAIS	1 200 €
LOS CAMINAIRES MOISSAGUESES	500 €
MOISSAC ATHLETISME ASSOCIATION	9 500 €
MOISSAC CASTELSARRASIN BASKET BALL (MCBB)	8 000 €

MOISSAC FEMININ HANDBALL	500 €
MOISSAC GYM	4 000 €
MOISSAC JUDO	3 500 €
MOISSAC SKI NAUTIQUE	3 000 €
MOTO CLUB MOISSAGAIS	1 000 €
PETANQUE MOISSAGAISE	200 €
TENNIS CLUB MOISSAGAIS	4 000 €
UNSS COLLEGE FRANÇOIS MITTERRAND	200 €
UNSS LYCEE FRANÇOIS MITTERRAND	200 €
SOUS TOTAL	89 500 €
TOTAL	198 910 €

APPROUVE les subventions dites « Pass'Sport Moissac » aux associations dont le nom figure ci-dessous :

Nom de l'association	Pass'Sport Moissac 2025
AVENIR MOISSAGAIS	5 985 €
AVIRON CLUB MOISSAC	1 530 €
BOXING MOISSAGAIS	4 095 €
CONFLUENCES FOOTBALL CLUB	8 460 €
KARATE CLUB MOISSAGAIS	1 845 €
MOISSAC ATHLETISME	5 130 €
MOISSAC CASTELSARRASIN BASKET BALL (MCBB)	8 820 €
MOISSAC FEMININ HANDBALL	1 035 €
MOISSAC GYM	6 165 €
MOISSAC JUDO	3 645 €
MOISSAC SKI NAUTIQUE	765 €
TENNIS CLUB MOISSAGAIS	2 655 €
TERRE DES CONFLUENCES VOLLEY BALL	1 080 €
TOTAL	51 210 €

APPROUVE une subvention d'investissement de **2 400 €** à l'association « Le Parfait Pêcheur ».

PRECISE que le versement des subventions aux associations est subordonné à la présentation d'un état comptable indiquant la nécessité du versement de la subvention votée pour équilibrer le résultat de l'association. Dans le cas contraire, la subvention votée sera considérée comme nulle et non avenue.

PRECISE que toute subvention supérieure à 10 000 € est versée en deux échéances :

- Premier acompte de 50 % à la signature de la présente délibération.
- Le solde, après production des justificatifs des différentes actions effectivement réalisées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer des conventions d'objectifs et de moyens entre la commune et les associations percevant une subvention annuelle d'un montant supérieur à 23 000€ (décret n°2001-495 du 6 juin 2001). Les associations concernées sont les suivantes :

- AVENIR MOISSAGAIS dont la subvention est de 45 985 € (subvention de fonctionnement et Pass'sport).
- COMITE DES FETES dont la subvention est de 40 000 €.

Pour copie conforme
Moissac, le 09 avril 2025

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Any DELCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :